



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN FRANÇAIS
ET DU MULTILINGUISME DANS LES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES ET RÉGIONALES**

PRÉAMBULE

L'**Organisation internationale de la Francophonie (OIF)** est une Organisation internationale dont les activités de coopération débutent en 1970. Elle regroupe actuellement 88 États et gouvernements membres et observateurs, partageant l'usage de la langue française.

Ses activités de coopération sont financées par ses États et gouvernements membres, sous forme de contributions obligatoires et volontaires.

L'OIF remplit une triple mission : politique, diplomatique et de coopération, et déploie ses actions selon quatre axes : la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique (mission A) ; la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme (mission B) ; l'appui à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche (mission C) ; et enfin, le développement durable, l'économie et la solidarité (mission D).

CONTEXTE

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans la mission de promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique (mission A). Il est né de la priorité pour l'OIF de renforcer la langue française et le multilinguisme dans les Organisations internationales, priorité matérialisée, entre autres, par trois textes adoptés par les États et gouvernements membres :

- Le *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les Organisations internationales*, document adopté en 2006 qui encourage les diplomates à utiliser le français et à promouvoir le multilinguisme. La Direction de la langue française et de la diversité des cultures francophones accompagne les États et gouvernements membres de l'OIF dans la mise en œuvre de ce document.
- La *Politique intégrée de promotion de la langue française*, adoptée en 2012 ;
- Le *Plaidoyer en faveur de la langue française et du multilinguisme dans les Institutions européennes* (adopté par la Conférence Ministérielle de la Francophonie, Erevan, 8 et 9 octobre 2018)

Par ailleurs, les Groupes des Ambassadeurs francophones soutiennent régulièrement l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies de Résolutions sur le multilinguisme, comme en juin 2022.

Enfin, depuis 2020, l'OIF développe un Dispositif de veille, d'alerte et d'actions pour la langue française et le multilinguisme dans les Organisations internationales porté par la Secrétaire générale de la Francophonie, S.E. Mme Louise Mushikiwabo. C'est pour mettre en œuvre le volet « actions » de ce dispositif que cet appel à manifestation d'intérêt est lancé.

OBJECTIF DU PROJET

Dans le cadre de sa programmation 2023-2026, la Direction de la Langue française et de la diversité des cultures francophones (DLC) de l'OIF, via son volet pour le français et le multilinguisme dans les Organisations internationales, lance un appel à manifestation d'intérêt pour le renforcement des capacités en français et du multilinguisme dans les Organisations internationales et régionales dont le français est l'une des langues officielles et/ou de travail.

Considérant que :

- Le respect du multilinguisme incombe aux Organisations internationales et représente un gage de gouvernance démocratique et de proximité des Organisations internationales avec leurs États membres et la société civile qu'elles représentent ;
- Le développement de la présence de la langue française, langue de travail de la plupart des Organisations internationales, participe au respect du multilinguisme ;
- Le développement du multilinguisme et de la langue française et au sein des Organisations internationales participe à la mise en œuvre d'un multilatéralisme représentatif, inclusif et démocratique, au bénéfice des pays membres de ces Organisations ;
- Les représentants des États membres des Organisations internationales doivent pouvoir prendre la parole dans la langue de leur choix ;
- Il est de la responsabilité de l'OIF et des Organisations internationales dans leur ensemble de « faire reculer le recul du français » ;
- Des services de traduction et d'interprétation performants et une représentation linguistique équilibrée sont à la fois la manifestation du multilinguisme dans les Organisations internationales et garantissent son respect.

L'OIF souhaite soutenir et appuyer les Organisations internationales et régionales dans leurs efforts visant à promouvoir, dans leur fonctionnement, le multilinguisme et la langue française.

L'objectif du présent appel à manifestation d'intérêt est d'identifier les Organisations internationales, régionales ou sous régionales désireuses de renforcer leurs capacités en français, ainsi que les compétences professionnelles en français de leurs cadres et experts via la mise en œuvre d'un projet de renforcement pour le français et le multilinguisme. L'OIF se propose d'accompagner les Organisations retenues dans la définition et dans la mise en œuvre d'un projet de formation et de renforcement des capacités en français.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

L'OIF met à votre disposition en annexe un Guide relatif à l'élaboration de votre dossier de candidature.

Les Organisations qui le souhaitent proposeront un projet contextualisé, composé des documents listés en annexes, qui précisera :

- La situation du multilinguisme et de la langue française interne à l'Organisation ;
- Leurs besoins politiques et stratégiques (renforcer les relations avec les espaces francophones, accroître le nombre d'agents francophones, augmenter la représentation des pays francophones au sein de l'Organisation, développer une expertise technique en français sur un thème donné, etc.);
- Les objectifs poursuivis et résultats attendus, de façon mesurable et si possible quantifiable (travailler en français au quotidien ou de façon régulière : pourcentage de cadres/experts justifiant des compétences en français dans leur quotidien professionnel ; recruter davantage d'agents francophones : nombre ou pourcentage à atteindre, postes clefs à pourvoir ; tenir une conférence/un groupe de travail/une Assemblée en français : pourcentage d'experts à former pour être en mesure d'intervenir en français lors d'une conférence sur un domaine technique, etc.) ;
- Les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre (formations en français à visée professionnelle, séminaires techniques/conférences en français, développement d'outils de sensibilisation au multilinguisme, mise en œuvre de mesures permettant une politique linguistique favorisant le multilinguisme, mise en place d'une politique de recrutement visant à augmenter le nombre d'agents francophones, etc.) ;
- La durabilité du projet et sa continuité dans le temps (au-delà de l'appui ponctuel de l'OIF), par exemple via la création de mécanismes internes permettant la pérennisation des activités ;
- Le coût des activités et les formateurs, experts ou prestataires envisagés, dont la sélection sera de la responsabilité des Organisations partenaires, mais qui devra répondre à un cahier des charges précis (cf. guide relatif à l'élaboration du projet en annexe) ;
- La répartition des coûts entre l'OIF et l'organisation candidate envisagée pour la mise en œuvre des activités, dans la limite d'une participation OIF maximum, fixée à 50% du budget des activités présentées,
- La visibilité accordée à l'OIF.

Il sera de la responsabilité des Organisations sélectionnées de procéder à la sélection de leur(s) prestataire(s) de formation, selon les critères établis par l'OIF et présentés dans le guide d'élaboration du projet, figurant en annexe.

MODALITÉS DE SUBVENTION

La participation financière de l'OIF ne pourra en aucun cas dépasser 50% du montant total des activités envisagées.

La mobilisation d'autres partenaires financiers par l'Organisation candidate sera un atout.

L'OIF subventionnera uniquement l'Organisation internationale en charge de la coordination des activités et non d'éventuels prestataires de formation. Il reviendra à l'Organisation de passer des contrats avec les différents prestataires de formation retenus.

ACCOMPAGNEMENT DE L'OIF

En fonction des besoins que l'Organisation candidate aura exprimés ou pour la définition desquels elle aura bénéficié d'un accompagnement de notre équipe, l'OIF sera en mesure de l'accompagner dans la définition d'activités sur mesure répondant à ses objectifs et lui permettant d'atteindre les résultats attendus.

Voici, à titre d'exemple, une liste non exhaustive des activités que l'OIF est en mesure d'accompagner (3 fiches d'analyse de besoins figurent en annexe de l'appel pour vous accompagner dans cet exercice) :

- Formations linguistiques, collectives ou individuelles en français à visée professionnelle ;
- Séminaires techniques/conférences en français (formations visant l'acquisition de compétences professionnelles et l'acquisition d'une expertise technique en français sur un sujet précis tel que des sujets juridiques, le développement durable, les migrations, les problématiques économiques, l'égalité femmes-hommes, etc.) ;
- Formations mixtes (formations alliant l'acquisition de compétences linguistiques et d'une expertise technique) ;
- Séjours en immersion linguistique ;
- Outils de sensibilisation au multilinguisme ;
- Processus de recrutement de francophones ;
- Mise en application concrète d'une politique linguistique favorisant le multilinguisme ;
- Développement de ressources.

L'OIF propose d'accompagner les Organisations qui le souhaitent dans l'élaboration de leur projet. Pour cela, vous pouvez contacter, avant l'automne, renforcementdufrancais@francophonie.org

Par ailleurs, les Organisations dont le projet sera retenu bénéficieront d'un accompagnement proposé annuellement sur 3 temps :

Type d'accompagnement	Public cible	Objectifs
Formation en pilotage de projet de renforcement linguistique – 3 jours au 1 ^{er} trimestre (format en ligne ou présentiel) - obligatoire	Coordonnateurs des projets retenus	Accompagner les coordonnateurs dans le développement des projets, l'analyse des besoins de leur Organisation, l'identification des activités à mettre en œuvre et la contractualisation des prestataires
Séminaire sur le montage d'un projet en français sur objectifs spécifiques - obligatoire	Prestataires de formation linguistique retenus par les Organisations	Appuyer les prestataires de formation linguistique dans le développement d'un projet de formation sur mesure répondant des besoins des Organisations
Simulation de conférence internationale sur une thématique d'intérêt commun – 3 jours au deuxième semestre (format en ligne ou présentiel)	Responsables, cadres, experts ayant vocation à participer à des réunions internationales	Renforcer les compétences linguistiques et techniques en français des responsables, cadres et experts

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Seront éligibles :

- Les projets émanant d'une Organisation internationale, régionale ou sous régionale ayant le français parmi ses langues officielles et/ou de travail.
- Les projets portant sur un ou deux ans (2023-2024).
- Les projets visant l'acquisition de compétences linguistiques et techniques en langue française, de compétences techniques seules ou le développement d'outils/de ressources/de processus favorisant le multilinguisme et la langue française. Dans le cas de projets visant à la fois l'acquisition de compétences linguistiques et techniques en français, seuls seront éligibles les projets articulant ces deux aspects.
- Les projets respectant l'équilibre budgétaire (le taux de cofinancement OIF ne pourra en aucun cas dépasser 50%. La mobilisation d'autres partenaires financiers sera un atout).
- Ne seront éligibles que les projets qui ne sont pas en phase d'exécution au moment de la soumission de l'offre.

Seuls les dossiers complets seront étudiés.

Si votre projet est retenu, l'OIF vous en informera par lettre officielle et vous précisera, le cas échéant, les activités validées et les éventuelles modifications à apporter, ainsi que les montants pris en charge par l'OIF. Attention, aucune activité ne saurait commencer sans validation écrite préalable de l'OIF.

L'OIF se réserve le droit de n'accompagner que certaines activités ciblées du projet présenté.

CONTRIBUTION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE PARTENAIRE

En contrepartie du soutien de l'OIF, l'Organisation bénéficiaire s'engage à :

- Désigner un interlocuteur pour l'OIF, chargé d'affiner le projet avec la Spécialiste en charge du programme à l'OIF. Ce coordonnateur devra être une personne en charge de la formation dans l'Organisation partenaire et en mesure de recenser les besoins en termes de formation de l'ensemble des services de son Organisation concernés par le projet. Les responsabilités du coordonnateur sont indiquées dans l'annexe 0 (guide d'élaboration).
- Fournir les informations demandées par l'OIF par rapport à l'utilisation du français au sein de l'Organisation internationale partenaire.
- Contribuer financièrement au projet, seule ou avec la contribution d'autres partenaires, à hauteur de 50% minimum.
- Assurer la visibilité de l'OIF lors des actions organisées avec son appui.
- Accorder une place à la langue française dans ses locaux (signalétique), sur son site internet, dans sa communication interne (courriels, réunions, etc.) et lors de réunions internationales (encourager ses représentants à s'exprimer en français, veiller à la disponibilité des documents de travail traduits en français et d'interprètes francophones, etc.).
- Fournir à l'OIF aux dates indiquées les bilans techniques et financiers à mi-parcours et finaux, justifiant des activités mises en œuvre et des dépenses effectuées.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers complets devront être envoyés avant le 31 octobre 2022, 23h59 GMT+1.

L'offre présentée sera rédigée en français et les montants, présentés en euros. L'offre sera envoyée au format numérique, en version Word et en version PDF, à l'adresse renforcementdufrancais@francophonie.org

Elle contiendra :

- Une lettre d'accompagnement adressée à S.E. Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie et partageant la vision politique sur le multilinguisme au sein de votre Organisation ;
- Le formulaire de présentation du Projet de renforcement du français et du multilinguisme contenant les éléments listés au point Modalités de candidature ;
- Le plan de financement détaillé ;
- Les coordonnées bancaires et administratives de l'Organisation candidate.

Si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement pour élaborer votre projet et déposer votre candidature, vous pouvez contacter, avant l'automne, renforcementdufrancais@francophonie.org

Des sessions de présentation de l'appel à manifestation d'intérêt pourront être organisées sur demande.

ANNEXES

- **Annexe 0** : Guide relatif à l'élaboration du projet de renforcement pour le français et le multilinguisme 2023-2024
- **Annexe 1** : Projet de renforcement du français et du multilinguisme 2023-2024
- **Annexe 2** : Plan de financement 2023
- **Annexe 3** : Fiches d'analyse de besoins

Pour toute question relative à cet appel à manifestation d'intérêt ou pour toute demande d'accompagnement dans la rédaction de votre dossier, vous pouvez contacter :
renforcementdufrancais@francophonie.org

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 88 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 321 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII^e Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Mme Mushikiwabo a pris ses fonctions en janvier 2019.

54 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Centrafrique • Comores • Congo • République Démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • France • Gabon • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Macédoine du Nord • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

7 MEMBRES ASSOCIÉS

Chypre • Émirats arabes unis • France–Nouvelle-Calédonie • Ghana • Kosovo • Qatar • Serbie

27 OBSERVATEURS

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada/Ontario • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • Dominicaine (République) • Estonie • Gambie • Géorgie • Hongrie • Irlande • Lettonie • Lituanie • Louisiane • Malte • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Slovaquie • Slovénie • tchèque (République) • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris – France
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

